

**Compte rendu de la séance du Conseil Général
Le 23 mai 2014
Adopté à la séance du Conseil général du 20 juin 2014**

Monsieur BAZIN préside la séance.

Sont présents :

Didier ARNAL
François BALAGEAS
Jean-Pierre BARENTIN
Arnaud BAZIN
Jean-Pierre BEQUET
Anita BERNIER
Michèle BERTHY
Antoine BONNEVAL (retard, pouvoir à Andrée SALGUES)
Évelyne BOSSU
Jackie BRETON (retard, pouvoir à François BALAGEAS)
Luc BROUSSY
Marie-Christine CAVECCHI
Marie-Evelyne CHRISTIN
Robert DAVIOT
Patrick DECOLIN
Philippe DEMARET
Daniel DESSE
Jean-Pierre ENJALBERT
Lionel GEORGIN
Roland GUICHARD
Gérard LAMBERT-MOTTE
Nelly LEON
Dominique LESPARRE
Youri MAZOU-SACKO (retard)
Philippe METEZEAU
Hussein MOKHTARI
Michel MONTALDO (départ à 11h30, pouvoir à Daniel DESSE)
Georges MOTHRON
Jean-Pierre MULLER
Guy PARIS
Xavier PERICAT
Cédric SABOURET (retard, pouvoir à Jean-Pierre BARENTIN)
Andrée SALGUES
François SCELLIER
Gérard SEIMBILLE
Luc STREHAIANO
Didier VAILLANT

Sont absents :

Thierry SIBIEUDE (absent, pouvoir à Lionel GEORGIN)
Philippe SUEUR (absent, pouvoir à Philippe METEZEAU)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	4
II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU 11 ET DU 25 AVRIL 2014.....	4
III. EXAMEN DES RAPPORTS	4
6. DEVELOPPEMENT URBAIN – LOGEMENT	5
6-04 - Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale révisé de l'Est du Val d'Oise arrêté le 4 mars 2014 et présenté par le Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise.....	5
6-05 - Subvention de fonctionnement 2014 au Pôle de Ressources Départemental « Ville et Développement Social ».....	7
6-06 - Subvention en faveur de l'association "Charles Péguy".....	9
9. CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE	10
9-05 - Mise en oeuvre du nouveau positionnement stratégique du Département en matière de politique touristique : résultats de la seconde édition de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise et proposition de soutien départemental aux lauréats.....	10
9-06 - Éditions 2014 des festivals d'envergure départementale.	15
2. FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	22
2-21 - Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée (articles 28 et 30 du Code des marchés publics), inférieurs à 207 000 € HT pendant la période du 1 ^{er} février 2014 au 28 février 2014.	22
4. TRANSPORT – INFRASTRUCTURES.....	22
4-06 - Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, au titre de l'année 2014 - Exercice 2013 – Répartition du produit des amendes dressées en 2012 pour les communes de moins de 10 000 habitants.	22
4-07 - Fixation de la participation des familles pour les cartes Scol R et CSB - Modalités d'attribution des subventions pour la carte Imagine R.....	23
5. ACTION SOCIALE – SANTÉ.....	25
5-08 - Attribution d'une aide départementale aux associations et communes participant au Réseau départemental d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour l'année 2014.	25

Début de la réunion à 11 h 00.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur BAZIN

En premier lieu, je vous propose d'approuver l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU 11 ET DU 25 AVRIL 2014

Monsieur BAZIN

Il ne nous est pas parvenu de demande de modification à ce sujet.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

III. EXAMEN DES RAPPORTS

Monsieur BAZIN

J'ai conscience qu'il y a peu de rapports au Conseil de ce jour, aussi nous vous avons sollicité en fin de matinée. Il nous faut obligatoirement délibérer sur les participations aux cartes de transports, afin que celles-ci soient prises en compte dans le calendrier du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF).

Entre-temps, nous avons été informés de la tenue aujourd'hui de l'Université de l'Union des Maires du Val d'Oise, nous serons donc concis pour libérer ceux qui souhaitent y assister.

6. DÉVELOPPEMENT URBAIN – LOGEMENT

6-04 - Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale révisé de l'Est du Val d'Oise arrêté le 4 mars 2014 et présenté par le Syndicat intercommunal d'études et de programmation pour le développement de l'Est du Val d'Oise.

Monsieur MONTALDO

Ce rapport propose un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Est du Val d'Oise (SCoT). Le Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et les Contrats de Développement Territorial (CDT) ont entraîné une nouvelle délibération du Syndicat Intercommunal d'Etude et de Programmation pour le Développement de l'Est du Val d'Oise (SIEVO) concernant son projet de SCoT.

Pour rappel, le Val d'Oise est maître d'ouvrage de deux projets, qui ne sont pas portés par ce SCoT. D'une part, l'avenue du Parisis inscrite dans le SDRIF, dont nous souhaitons qu'elle devienne une avenue métropolitaine. Aussi, le Conseil général souhaite que le SCoT du SIEVO identifie cette avenue, qu'elle soit clairement présentée à la fois dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Le deuxième projet concerne la liaison RD47 / RD902 : tout comme l'avenue du Parisis, la déviation ne figure pas dans les projets structurants du territoire au SCoT. Elle pose un problème immédiat d'impact sur un carré agricole qui se situe au Nord du triangle de Gonesse, protégé par le SDRIF et le SCoT. Pour des raisons de cohérence avec les CDT locaux, il est indispensable que le SCoT mentionne la possibilité d'implantation de cette liaison dans un espace agricole, avec mesure compensatoire envisagée.

Par ailleurs, d'autres projets sont cités comme le barreau de Louvres, le projet de liaison RD9 / RD10, ainsi que la RD370, autant de voiries départementales dont il faut qu'elles soient explicitement autorisées dans le DOO. Il en sera de même pour l'accès au futur site d'Eurocopter.

En outre, nous présentons un projet sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la carrière du Guépelle dans la commune de Saint-Witz, qui est identifié dans le SCoT. Le PADD ne présente pas le projet de préservation et de valorisation du site et le DOO ne donne aucune orientation en ce sens. Il est donc demandé que les cartes du PADD et du DOO relatives aux "espaces agricoles pérennes" mentionnent le site du Guépelle en "espace à dominante naturelle" en cohérence avec la carte des noyaux de biodiversité.

Concernant la prise en compte du Plan Départemental de l'Habitat (PDH), du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) et du programme Débitex, sachant que le SCoT identifie les enjeux liés aux infrastructures numériques dans sa région et que Débitex est un programme mené conjointement par les Départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, le Conseil général rappelle alors toute l'importance de ce développement d'usages et de services numériques innovants, afin que le SCoT intègre ses projets.

Les observations suivantes sont relatives aux transports, car le SCoT intègre les réseaux de transport du Grand Paris Express (ligne 17). Ainsi, les orientations du SCoT rejoignent les objectifs du Département en faveur d'une meilleure accessibilité des emplois du Grand Roissy – nous l'avons répété maintes fois en ces lieux — pour les populations résidentes. Cependant, le SCoT emploie à plusieurs reprises le terme de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Il serait préférable de le substituer par Transport en Commun en Site Propre (TCSP), termes affiliés au STIF, dans la mesure où il ne préfigure pas le type de transport en commun qui sera aménagé : BHNS, Bus express, Tramway ou bus en site propre.

Enfin, le Conseil général du Val d'Oise rappelle avoir élaboré en 2007 un Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD). Nous constatons que la carte des mobilités actives reprend effectivement les orientations du schéma départemental cyclable du Val d'Oise.

Quant à l'agriculture — vaste sujet dans ce territoire — l'enjeu de la préservation des espaces agricoles sur le territoire de l'Est du Val d'Oise constitue le premier axe prescriptif du DOO, qui fixe une surface de terres agricoles de 7 600 ha. Le Département appuiera les initiatives convergentes des élus locaux et des agriculteurs visant à l'optimisation du fonctionnement agricole. À ce titre, et si la Chambre d'Agriculture l'encourage dans la démarche, il se dit prêt à étudier la mise en place d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains sur le carré agricole.

En conclusion, nous proposons d'émettre un avis favorable assorti des réserves énumérées, de soutenir et d'encourager la mise en œuvre des grands projets inscrits dans le SCoT et dans les CDT qui contribuent aux besoins d'irrigation économique du territoire, de soutenir et d'encourager la réflexion de développement et d'aménagement à l'échelle du Grand Roissy, en rappelant que le Conseil général est présent au sein de l'Association des Elus du Grand Roissy.

La deuxième et la sixième commission ont émis un avis favorable unanime.

Monsieur BAZIN

Merci, y a-t-il des interventions ?

Monsieur VAILLANT

S'agissant de la position de notre groupe, nous partageons l'avis proposé par le rapporteur, mais nous avons un certain nombre de réserves, notamment sur le plan du logement.

Le SCoT, qui est important pour l'Est du Val d'Oise, a été élaboré entre l'approbation du SDRIF et les élections municipales. Aussi, la concertation n'a sans doute pas pu aller jusqu'à son terme. Dans les semaines à venir, le SCoT sera soumis à une enquête publique et à une approbation définitive. Notre objectif est de faire en sorte que l'ensemble des documents d'urbanisme reprenne l'ensemble des projets portés par les collectivités locales.

Monsieur BAZIN

Merci pour cette explication de vote. L'annexe comporte une carte particulièrement intéressante, puisqu'elle recense les projets d'infrastructures viaires du Département. L'essentiel de nos demandes consiste à ce que les documents d'urbanisme prennent en compte ces projets qui vont dans le sens du développement économique souhaité sur le territoire, ils en sont même une des conditions.

Je mets aux voix.

La délibération 6-04 est adoptée à l'unanimité.

6-05 - Subvention de fonctionnement 2014 au Pôle de Ressources Départemental « Ville et Développement Social ».

Monsieur MONTALDO

L'association Pôle de Ressources Départemental "Ville et Développement Social", régie par la loi de 1901, a été créée en 1998, par la volonté partenariale de l'Etat, du Département du Val d'Oise et de la Caisse des Dépôts et Consignations, auxquels s'étaient joints le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et le Fonds d'Action Sociale.

Au sein du Département du Val d'Oise, le Pôle de Ressources exerce une mission d'information, de qualification, d'appui et de mise en réseau des acteurs impliqués dans la politique de la Ville et le développement social et urbain.

Le rapport vous rappelle les adhérents :

- deux membres de droit : la Caisse des Dépôts et Consignations et le Conseil général du Val d'Oise ;
- 22 communes ;
- deux Communautés d'agglomération ;
- une chambre consulaire ;
- 12 associations ou organismes sociaux ;
- un bailleur social ;
- des professionnels du développement local à titre individuel.

Après une quinzaine d'années d'activité, le Pôle de Ressources a acquis son autonomie financière.

Le Conseil général a indiqué au Comité des financeurs de 2012 qu'il ne souhaitait plus siéger en tant que membre de droit de l'association, mais en tant que membre associé. Cette demande a été prise en compte lors de l'Assemblée générale du 10 avril 2014.

De même, le Conseil général a annoncé depuis plusieurs années son souhait de se désengager progressivement du financement du Pôle de Ressources, en s'appuyant sur l'audit mené en 2005, qui avait suggéré de rechercher d'autres partenaires et de valoriser les prestations réalisées auprès des communes. Ainsi, la subvention a diminué depuis 2012, passant à 24 400 € en 2013.

Il vous est proposé de fixer la participation du Département au Pôle de Ressources à hauteur de 12 200 € pour 2014, de régler cette subvention en une seule fois, dès lors que la présente délibération aura été rendue exécutoire.

La sixième commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

La deuxième commission a émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur BAZIN

Merci, y a-t-il des interventions ?

Monsieur MOKHTARI

Monsieur le Président, je trouve regrettable que le Conseil général souhaite se désengager du Pôle de Ressources. Cet organisme réalise un travail de qualité, utile aux communes et au Département. Nous ne pouvons que déplorer cette décision de désengagement, même s'il se veut progressif.

Monsieur BAZIN

Le Président Scellier souhaite-t-il rappeler dans quelles conditions nous avons engagé le Département dans cette affaire, il y a fort longtemps ?

Monsieur SCELLIER

Cette expérience comportait un financement tripartite avec l'Etat, le Département du Val d'Oise et la Caisse des Dépôts et Consignations. Le rôle du Département appelait plus à un témoignage d'intérêt qu'à un financement du dispositif. Cependant, nous nous sommes vite aperçus que le dispositif n'avait pas tout à fait l'intérêt que nous y guettions au départ. Nous pouvons nous demander comment cette structure a pu continuer à fonctionner durant 15 ans. Cela ne signifie pas que l'outil lui-même n'a pas un intérêt, notamment pour les Communautés d'agglomération et les communes, mais au niveau départemental, il n'y a pas lieu de poursuivre notre participation financière.

Dès sa deuxième année, nous avons vu l'Etat se retirer ; la troisième année, ce fut la Caisse des Dépôts et Consignations. De fait, nous constatons toujours cette manière habituelle des représentants de l'Etat qui est d'inciter les collectivités locales à investir dans un certain nombre de projets, puis d'abandonner et de leur laisser la charge du financement.

J'estime donc qu'il s'agit d'une décision bonne et tardive. J'aurais dû la proposer moi-même au terme des trois ans initiaux, lorsque nous avons avisé que le dispositif ne rendait pas totalement les résultats attendus.

Monsieur BAZIN

Je vous remercie pour ce rappel historique.

Madame SALGUES

J'irais à la fois dans le sens du Président Scellier pour une partie et dans celui de Monsieur Mokhtari. Il est un peu regrettable d'abandonner le Pôle de Ressources, car un grand travail social y est effectué. J'ai récemment participé à un colloque très intéressant organisé par cet organisme sur la mise en place de secteur d'alphabétisation, ce qui relève d'une véritable problématique en France et dans notre Département.

Je suis étonnée que seules deux Communautés d'agglomération subventionnent cette structure, à savoir Val de France et quelle est l'autre ?

J'écrirai à ma Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour l'inciter à subventionner le Pôle de Ressources, parce qu'il s'inscrit dans les compétences des territoires à l'image des solidarités urbaines, de l'insertion sociale...

Monsieur MONTALDO

Depuis plusieurs années, lors des Assemblées générales, je proposais au Pôle de Ressources de faire adhérer d'autres communes et Communautés d'agglomération. Visiblement, l'initiative ne récolta pas de succès, puisque la situation est inchangée.

Je suis désolé, mais je n'ai pas le nom de la deuxième Communauté d'agglomération. Nous vous répondrons *via* les services.

Monsieur BAZIN

Nous avons poursuivi notre financement à une époque où la contrainte financière était moins aiguë qu'aujourd'hui. Malheureusement, nous sommes amenés à étudier ces dispositifs dans le détail. Je souligne que nous envisagions ce retrait depuis 2011, nous avons agi de manière très progressive pour permettre au Pôle de Ressources de s'adapter.

Je mets aux voix.

Abstention de l'Opposition - La délibération 6-05 est adoptée à la majorité.

6-06 - Subvention en faveur de l'association Charles Péguy.

Monsieur MOTHRON

Il s'agit d'accorder une subvention de 25 000 € à l'association "Charles Péguy", que nous soutenons depuis 2007. En février 2011, la question de la poursuite du financement départemental s'était déjà posée. Il avait été suggéré que l'association "Charles Péguy" bénéficie d'une aide exceptionnelle du Département à hauteur de 50 000 € en 2012, afin de pallier son manque de financement.

Pour éviter la réduction, voire l'arrêt, des prestations fondamentales à destination des jeunes du Val de France, il est proposé de reconduire une subvention en l'étalant sur deux exercices : 12 500 € en 2014 et 12 500 € en 2015.

Monsieur BAZIN

Les 25 000 € sont sanctuarisés, mais nous n'en versons qu'une moitié en 2014 et l'autre en 2015. En effet, il s'agit d'un complément dans la durée d'une subvention précédente, dont vous avez rappelé qu'elle était exceptionnelle. Considérant l'intérêt de cette structure sur un territoire en difficulté, nous avons, là aussi, voulu préserver notre aide au maximum, afin de nous désengager que très progressivement.

Je mets aux voix.

La délibération 6-06 est adoptée à l'unanimité.

9. CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE

9-05 - Mise en œuvre du nouveau positionnement stratégique du Département en matière de politique touristique : résultats de la seconde édition de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise et proposition de soutien départemental aux lauréats.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

En 2012, le Conseil général du Val d'Oise a décidé de renouveler son positionnement stratégique en matière de politique touristique et de faire évoluer son intervention auprès des acteurs touristiques valdoisiens, afin de mettre en œuvre une démarche proactive de lancement annuel d'appels à projets.

Il s'agit pour le Département de recentrer ses soutiens sur des actions d'investissement capables d'entraîner et de conforter les initiatives locales, ainsi que de soutenir l'effet de levier par la structuration des projets de développement touristique d'intérêt départemental.

Pour la première édition de l'appel à projets touristiques innovants lancé en 2013, 15 projets avaient été déposés. L'Assemblée départementale a décidé de soutenir 11 projets de développement touristique, représentant un soutien total à hauteur de 102 870 €.

L'édition 2014 a été lancée le 1^{er} novembre 2013 et s'est close le 31 janvier 2014. Elle cible prioritairement les filières et les thématiques suivantes : tourisme de mémoire, tourisme et cinéma, tourisme et sports, tourisme et randonnées, tourisme fluvial et tourisme durable. Une nouvelle thématique a été ajoutée pour cette seconde édition, ciblant les projets qui visent au développement de l'attractivité internationale de l'offre touristique valdoisienne, ainsi qu'à l'amélioration de l'accueil des clientèles internationales et notamment asiatiques. Pour cette seconde édition, l'accent a également été mis sur le développement des usages numériques innovants.

Il est rappelé que le Département intervient avec un taux d'aide de 25 % du coût global du projet, la subvention étant plafonnée à hauteur maximale de 100 000 € par projet. Le taux d'aide départemental peut, à titre exceptionnel, atteindre jusqu'à 50 % du coût total. Le soutien sera accordé sous la forme d'une subvention d'investissement.

Pour cette seconde édition, 21 projets ont été déposés, représentant au total un montant de 2,9 M€ d'investissements et une demande d'aide globale à hauteur de 751 267 €. Cette fois encore, la qualité des projets et la pluralité des thématiques touristiques abordées démontrent l'intérêt d'une telle démarche pour le tissu d'acteurs touristiques départementaux.

Conformément aux modalités de mise en œuvre de cette seconde édition de l'appel à projets, un comité de sélection, que j'ai eu l'honneur de présider, s'est réuni le 18 mars 2014 et était composé de conseillers généraux, de membres de Val d'Oise Tourisme, ainsi que d'acteurs touristiques départementaux et régionaux (Comité régional du Tourisme, PNR du Vexin Français et de l'Oise - Pays de France, Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative).

L'enveloppe disponible pour cette édition 2014 est de 112 000 €.

Sur la thématique de l'hébergement touristique, trois projets ont été retenus :

- Le projet porté par la société LMDH, de création d'une offre d'hébergement écotouristique haut de gamme à Luzarches au cœur de la forêt du Parc Naturel Régional Oise - Pays-de-France. Cet hébergement proposera cinq chambres d'hôtes, un gîte et une salle de séminaire. Ce projet permettra d'intéresser notamment une clientèle d'affaires et internationale.

Compte tenu du montant élevé des dépenses présentées, le comité de sélection a proposé de soutenir le projet sur la base d'une assiette de dépense relative aux travaux de construction du gîte et des chambres d'hôtes. Il est à noter que ce projet a obtenu un soutien régional à hauteur de 130 000 € dans le cadre du fonds de développement touristique régional.

Sur un montant éligible de 91 817 €, il est proposé de soutenir à hauteur de 25 % ce projet, soit 22 954 €.

- Le projet porté par M. Laurent de Gaulle, de création d'une offre d'hébergement touristique au sein d'une maison ancienne et typique de la fin du XVIIIe siècle, à Valmondois.

Ce projet comprend l'aménagement d'un gîte d'une capacité de trois personnes, dans un lieu fortement empreint d'histoire et de culture. La commune de Valmondois a apporté son soutien.

Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 25 % pour une somme de 17 352 €, par rapport à un montant éligible de dépenses de 69 408 €.

- Le projet porté par la société JL&CO de création d'une offre d'hébergement touristique, située dans le centre-ville d'Auvers-sur-Oise.

Le projet sera constitué d'un ensemble de sept écogîtes (30 lits au total) sous forme de modules d'habitation en bois avec toiture végétalisée. Le projet permettra de compléter le gîte des écuries d'Auvers-sur-Oise. Avec 62 lits au total, l'ensemble constituera la plus importante offre d'hébergement de ce type dans le Département.

Le montant éligible retenu est de 101 400 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 25 %, soit la somme de 25 350 €.

Sur la thématique du développement d'outils numériques, deux projets ont été retenus :

- Le projet porté par l'office de tourisme d'Enghien-les-Bains concernant l'installation de deux bornes numériques interactives d'information touristique à l'extérieur des locaux de l'office. Ces outils contribueront à l'amélioration de l'accueil des touristes.

Le montant éligible est de 20 000 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 25 %, soit la somme de 5 000 €.

- Le projet porté par l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise concernant la mise en place de deux bornes d'informations interactives et de deux écrans vidéo.

Le montant éligible est de 17 205 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 25 %, soit la somme de 4 301 €.

Concernant la qualification de l'accueil des sites touristiques, deux projets sont retenus :

- Le projet porté par la société Aventure Land (parc d'attraction et de loisir de pleine nature), relatif à la construction d'un nouvel espace d'accueil de la clientèle.

Avec une fréquentation annuelle de 120 000 personnes, le parc Aventure Land est le premier site touristique valdoisien. Le projet comprendra d'une part, la construction d'un bâtiment serre avec insertion paysagère, pour l'aménagement de l'espace d'accueil avec une mise aux normes de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part, il comprendra la création d'une boutique de souvenirs et produits du Vexin au sein du bâtiment serre. Il est à noter qu'Aventure Land a également sollicité une aide régionale dans le cadre du fonds de développement touristique régional.

Le montant éligible est de 64 000 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 25 %, soit la somme de 16 000 €.

- Le projet porté par l'office de tourisme de Roissy-en-France de réalisation d'un livre d'images grand format illustrant les atouts touristiques de la commune de Roissy et plus largement du Val d'Oise.

Sur 144 pages, 25 % seront ainsi consacrées aux images de Roissy-en-France et 50 % à celles du Val d'Oise. Ce livre sera mis à disposition dans toutes les chambres d'hôtels situés dans la zone hôtelière de Roissy et s'adressera à toutes les nationalités du fait de sa configuration iconographique. Il permettra de promouvoir les atouts touristiques du Département auprès d'une clientèle internationale difficile à toucher.

Compte tenu de son caractère innovant et de son impact pour l'image de l'ensemble du Val d'Oise, le comité de sélection a proposé qu'un soutien exceptionnel à hauteur de 35 % des dépenses éligibles soit accordé.

Le montant éligible est de 59 171 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 35 %, soit la somme de 20 709 €.

En conclusion, il est ainsi proposé de soutenir sept projets de développement touristique, représentant un soutien départemental total à hauteur de 111 666 €. Il est à noter que ce soutien représente un investissement total de l'ordre de 1,6 M€.

Il est à noter que les projets non retenus au titre de l'édition 2014 de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise feront l'objet d'un accompagnement technique par Val d'Oise Tourisme, afin que leur candidature soit retravaillée en vue d'un éventuel re-dépôt lors de la prochaine édition.

L'aide sera versée directement au bénéficiaire, en trois fois :

- 30 % à la signature de la convention de subventionnement et sur présentation d'une attestation de démarrage des travaux ;
- 30 % sur présentation d'un état d'avancement du projet et d'un état récapitulatif des dépenses correspondant à au moins 50 % du coût total du projet ;
- le solde (40 %) à l'achèvement du projet sur présentation d'un bilan et d'un état récapitulatif des dépenses.

Les projets devront être réalisés dans un délai de deux ans à compter de la date de la signature de la convention.

La deuxième et la neuvième commission ont émis un avis favorable à la majorité.

Monsieur BAZIN

Merci, y a-t-il des interventions ?

Monsieur BEQUET

Soutenir les projets d'investissement touristique, qu'ils soient publics ou privés, est évidemment propice pour l'économie et pour le rayonnement du Val d'Oise. Le fait que nous ayons reçu 21 projets cette année contre 15 l'année dernière est un bon signe. Cependant, la somme totale de 112 000 €, soit 10 centimes d'euro par habitant, demeure assez faible pour provoquer un effet levier et pour impacter réellement le Département.

Néanmoins, je tiens à souligner la qualité du travail des participants et du jury. Les projets étaient souvent très intéressants et pour l'essentiel innovants, notamment dans le domaine de l'hébergement ou des nouvelles technologies.

J'observe que sur les sept projets retenus, trois concernent le secteur d'Auvers-sur-Oise et ses communes voisines : le projet d'écogîtes d'Auvers-sur-Oise, le projet de gîte rural à Valmondois et le projet de bornes d'information interactive à l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise. Ce qui démontre une fois de plus le dynamisme touristique de ce secteur.

Je rappelle que les offices de tourisme doivent également avoir les moyens de déposer des projets. À l'exception des cas particuliers de Roissy et d'Enghien-les-Bains qui bénéficient de fonds importants grâce à la taxe de séjour. Pour la plupart des offices, la tâche est beaucoup plus laborieuse, en particulier pour celui d'Auvers-sur-Oise dont la Région et le Conseil général se sont désengagés. Or, près de la moitié de la somme destinée aux projets provient des fonds qui, auparavant, étaient affectés au pôle d'Auvers-sur-Oise.

C'est un paradoxe que d'avoir retiré aux plus faibles financièrement pour redistribuer parfois aux plus riches. De ce point de vue, je pense que nous devrions tenter de trouver des solutions pour compenser — je l'avais déjà dit l'an dernier, mais c'est encore plus criant aujourd'hui — pour permettre aux territoires les plus attractifs de pourvoir un équilibre à leur office de tourisme, ainsi que de poursuivre leur nécessaire développement touristique.

Je suis convaincu que tous les acteurs concernés, à commencer par la Région et le Département, répondront à cet appel. C'est pourquoi, du fait de nos interrogations sur la manière de répartir les crédits, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Ces projets sont de qualité, dès lors nous ne nous opposerons pas à leur réalisation. Ils seront utiles au Val d'Oise et au développement touristique.

Monsieur SEIMBILLE

Effectivement, le débat a eu lieu en commission tourisme. Vous citez les 112 000 € de subvention versés aux sept projets. Nous avons considéré qu'avec simplement deux années de recul, passer de 15 à 21 projets démontre la dynamique qui s'installe en la matière. Ainsi, 1,6 M€ est investi sur les sept sites. Grâce à l'appel à projets, l'effet de levier est incontestable et va certainement profiter pour partie à l'activité économique locale. Alors que la distribution de subventions à des structures ne génère pas cet effet de levier proprement dit. Bien évidemment, je ne dis pas que ces subventions ne servent à rien.

Mais ici, les actions dynamiques ont une réalité économique durable pour les porteurs de projets dans les secteurs concernés. L'effet de levier, du fait qu'il engage 1,6 M€ de travaux, indique une dynamique beaucoup plus forte que par le passé.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Faire allusion à un abandon au sujet de l'office de tourisme d'Auvers-sur-Oise paraît excessif sachant qu'en 2012, le Conseil général a attribué une somme de 340 000 € pour la réhabilitation de la Maison du parc Van Gogh et le déménagement de l'office de tourisme. Le Département est loin de l'abandonner.

Monsieur BEQUET

Il n'est pas question d'évoquer un désengagement complet, l'effort et l'investissement portés sur le bâtiment du parc Van Gogh sont remarquables.

Mis à part le bâtiment, l'office de tourisme a besoin de personnel, de bénévoles, pour recevoir les touristes et pour échafauder les projets. Il est pertinent d'accompagner les projets privés qui comportent un impact économique important, mais certains offices de tourisme peuvent, eux aussi, porter des projets d'investissement.

Si les touristes ne sont pas accueillis dans de bonnes conditions, par des visites guidées, etc., si l'on ne peut pas dispenser une activité permanente qui génère des retours sur le commerce local, naturellement l'équilibre fait défaut.

Le Conseil général soutient d'autres formes associatives, il est regrettable qu'il n'y ait plus d'aide directe sur le fonctionnement de ces offices de tourisme.

Mais je remercie le Conseil général pour son engagement sur les bâtiments du parc Van Gogh, dont l'investissement s'achève. J'espère qu'il sera bientôt inauguré.

Monsieur BAZIN

En effet, le montant est modeste, 112 000 €. Le but est de provoquer un effet de levier important sur une programmation non négligeable. Lorsque nous pouvons arriver à nos fins en y mettant des moyens raisonnés et raisonnables, il faut s'en réjouir.

Concernant les offices de tourisme, il n'échappe à personne que nous tentons de centrer et de maintenir nos aides sur l'investissement. Nous avons fait le choix de nous limiter très fortement en matière de fonctionnement, c'est un choix stratégique que nous pouvons revendiquer.

En revanche, j'ai un peu de mal à entendre les mots de désengagement du Conseil général sur le pôle d'Auvers-sur-Oise. Il s'agissait d'un pôle touristique régional et c'est bel et bien la Région qui a mis fin à son dispositif. Nous nous sommes alors conformés à cette décision de désengagement, initialement cela n'a pas été notre volonté.

Je suis dans mon rôle en rappelant ce fait, même si pour vous la situation est analogue quant aux difficultés de fonctionnement. Il appartenait à l'office de tourisme d'en tirer les conséquences le plus rapidement possible.

Auvers-sur-Oise est un site emblématique pour le Val d'Oise, il est également une source d'activité économique. Mais la répartition des moyens et l'intervention des uns et des autres constitueront toujours un débat. Cela dit, je crois que nous partageons tous le même objectif.

Par ailleurs, le Conseil général participe fortement à la valorisation d'Auvers-sur-Oise par le biais de la Société d'économie mixte du Château d'Auvers-sur-Oise pour plus de 1,3 M€. Je pense que nous aurons l'occasion de nous rencontrer demain autour d'un événement majeur, "Les Iriadiades", soutenu par le Conseil général et drainant une grande quantité de visiteurs au Château d'Auvers-sur-Oise.

Je mets aux voix.

La délibération 9-05 est adoptée à la majorité, l'opposition s'abstenant.

9-06 - Éditions 2014 des festivals d'envergure départementale.

Monsieur LAMBERT-MOTTE

Ce rapport a trait à l'attribution des aides financières à six festivals d'envergure départementale. Ces six festivals partagent des caractéristiques communes qui justifient une reconduction de la subvention attribuée en 2013.

Tout d'abord, ils jouent un rôle structurant sur le territoire départemental. Leur très bon ancrage local est lié à leur longue existence. Par ailleurs, ces festivals travaillent en partenariat avec de très nombreux lieux culturels du Val d'Oise. Ils se déroulent sur plusieurs communes et permettent de valoriser le territoire départemental. Ces festivals apportent leur soutien à la création artistique.

Ils offrent au public une offre artistique exigeante, en programmant des artistes de renommée et en faisant place à l'émergence. En parallèle, ces festivals mettent en œuvre des actions culturelles en direction des publics identifiés comme prioritaires par le Conseil général, comme les publics en situation d'insertion et les publics empêchés. Enfin, ils mettent en place des actions pédagogiques en milieu scolaire, notamment au bénéfice des collégiens.

Ces festivals touchent un large public, mais d'un point de vue économique, ils restent assez fragiles. Ils produisent des efforts louables pour parvenir à un équilibre financier et cherchent à augmenter la part de leurs fonds propres dans leurs recettes, tout en maintenant une politique tarifaire attractive en développant le recours au mécénat. Néanmoins, financés par d'autres collectivités territoriales, ils restent largement dépendants des subventions publiques, ce qui est révélateur de l'intérêt de leur action pour le territoire.

Le Festival d'Auvers-sur-Oise, créé en 1981 et dirigé par Pascal Escande, est présidé depuis 2011 par Didier Hamon. L'organisation du festival repose sur une équipe de quatre salariés à l'année, renforcée pendant deux mois par six intermittents du spectacle pour la régie technique du festival et d'environ 80 bénévoles.

En 2013, le 33^{ème} opus a donné lieu à 18 concerts du 1^{er} juin au 5 juillet, essentiellement au sein de l'église d'Auvers-sur-Oise.

Le festival a organisé un important volet d'actions pédagogiques : sensibilisation scolaire, poursuite de "L'orgue aux enfants", interventions à vocation sociale, collaboration avec la Maison d'arrêt du Val d'Oise.

En termes de fréquentation, le festival a reçu 7 805 spectateurs lors de ses concerts, réalisant un taux de remplissage de plus de 95 % de sa jauge. Les différentes opérations de sensibilisation et d'action culturelle ont touché 1 350 personnes.

En 2014, la 34^{ème} édition, "Hervé, Anne Sofie, Tony et Florentine" programmera 18 concerts prestigieux, la plupart dans l'église d'Auvers-sur-Oise. Elle sera inaugurée le 5 juin par "Le concert spirituel" avec le programme "Vivaldi et les splendeurs vénitiennes". Enfin, le festival renouvelle son important volet d'actions pédagogiques sur les mêmes bases qu'en 2013.

En ce qui concerne les éléments budgétaires, les recettes propres sont en baisse de 100 000 € entre 2013 et 2014, alors que les sponsors et les mécénats sont en augmentation de 100 000 € et ce, grâce à l'arrivée d'un nouveau mécène. La perte de recettes propres est due notamment au nombre de concerts abaissé à 18.

Les partenaires privés principaux du Festival d'Auvers-sur-Oise sont Spie Batignolles, Orange, la Fondation Aéroports de Paris, Veolia, la Poste, le groupe Lacroix et le Fa Club. En 2013, le festival a retrouvé une situation budgétaire équilibrée grâce à un effort important de réduction de ses coûts et au resserrement de sa programmation à 18 concerts. Le résultat de 46 778 € dégagé en 2013 est réaffecté aux fonds associatifs, que les déficits des années précédentes avaient affaiblis. La commune d'Auvers-sur-Oise maintient sa subvention de 35 000 € et met gracieusement les locaux administratifs à disposition de l'association.

Dans ce contexte, le Conseil général a confié au cabinet Sémaphores un audit sur la situation du festival, pour l'aider à améliorer sa situation financière et sa visibilité budgétaire. À ce titre, un certain nombre de préconisations ont été formulées pour permettre à l'association d'améliorer sa capacité de gestion et de prévision budgétaire (variation du nombre de concerts, meilleure exploitation des données de coûts des concerts pour adapter la programmation générale, analyse des contributions et de la rentabilité économique des opérations partenariales...). Il valide l'intérêt de conclure une convention pluriannuelle avec ses principaux partenaires, afin que le festival, restant relativement dépendant des subventions publiques, ait une meilleure visibilité de leurs apports.

Concernant le renouvellement de la convention pour les années 2014/2016, afin d'ancrer le festival sur le territoire, de sécuriser ses financements, de soutenir son rayonnement artistique et son ouverture vers des publics spécifiques, il vous est proposé de reconduire ce partenariat visant les objectifs suivants : promouvoir de jeunes interprètes en devenir, enrichir le répertoire, développer les collaborations et partenariats, coopérer avec les fédérations et réseaux nationaux, développer l'éducation artistique et les actions pédagogiques, poursuivre son activité discographique.

Un financement prévisionnel est présenté dans la convention pour chacune des trois années : 25 000 € pour la DRAC, 70 000 € pour la Région d'Ile-de-France et 230 000 € pour le Département. En aucun cas ces montants ne constituent un engagement, compte tenu de l'obligation d'annualité budgétaire. Ainsi, il vous sera proposé de déterminer chaque année le montant de la subvention, qui fera l'objet d'un avenant conclu entre le Département et l'association.

En conclusion, étant donné l'excellence du projet, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention triennale soumise et d'accorder une subvention de 230 000 €, équivalente à celle de 2013.

Le Festival baroque de Pontoise a été créé en 1986 par l'association "Les amis de l'orgue Notre-Dame". Ce festival contribue à la redécouverte du patrimoine musical des XVII^e et XVIII^e siècles.

La 28^{ème} édition du Festival baroque s'est déroulée du 5 septembre au 19 octobre 2013. Plus de 140 artistes se sont produits lors des 16 concerts autour du thème du "Feu des passions". En complément de la programmation artistique, le festival adresse au public scolaire de nombreuses actions de formation et de sensibilisation en amont des concerts, pour mieux appréhender l'époque baroque et son environnement artistique.

En termes de fréquentation, la fréquentation a atteint près de 4 000 spectateurs. Cette baisse depuis trois ans s'explique par la réduction progressive du nombre de concerts pour assurer l'équilibre budgétaire. Le festival cherche à améliorer le taux de remplissage de la jauge, soit 73 % en 2013. Au total, 760 personnes ont bénéficié des actions de sensibilisation.

La 29^{ème} édition du Festival baroque aura lieu du 13 septembre au 19 octobre 2014. La programmation intitulée "Les rameaux florissants" mettra en scène près de 190 artistes lors de 16 concerts et deux conférences organisées dans dix lieux du territoire. Le festival a conclu un nouveau partenariat avec la fédération nationale "Les jeunesses musicales de France".

Au niveau des éléments budgétaires, les subventions publiques représentaient 74 % des recettes du festival en 2013. Cette situation a motivé le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs 2013/2015 avec la DRAC d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la commune de Pontoise.

En conclusion, compte tenu des termes de cette convention, il vous est proposé de renouveler pour 2014 la subvention de 80 000 €, équivalente à 2013.

En 2013, l'association "Les amis de l'orgue Notre-Dame" a changé son nom en "Festival baroque de Pontoise". Afin de permettre la continuité de cette convention triennale, il vous est proposé d'approuver l'avenant à conclure avec l'ensemble des signataires, actant cette modification et les nouvelles coordonnées bancaires de la structure.

Le Festival "Jazz au fil de l'Oise", créé en 1996 et dirigé par Isabelle Mechali, valorise la grande diversité et la vitalité du jazz.

La 18^{ème} édition du festival a tracé un itinéraire du 6 novembre au 15 décembre 2013 sur 18 communes, essentiellement de la Vallée de l'Oise et des impressionnistes, du Vexin et de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

24 concerts ont mis en scène près de 90 artistes. De jeunes artistes à découvrir, présentés en premières parties, côtoient de grands noms de la scène internationale. En complémentarité de la programmation artistique, le festival fédère de nombreuses actions culturelles et de sensibilisation, touchant principalement le jeune public. La fréquentation des concerts, dont la plupart étaient complets, est stable avec 7 500 spectateurs.

La programmation de l'édition 2014 est en cours de finalisation. 23 concerts auront lieu du 19 octobre au 15 décembre, dans une quinzaine de communes du Val d'Oise et dans le même esprit que les années précédentes.

En ce qui concerne les éléments budgétaires, l'organisation de ce festival repose sur une équipe restreinte : la directrice artistique et l'administratrice embauchées à mi-temps à l'année, une dizaine de techniciens son et lumière en prestation de service sur les deux mois du festival, 20 membres bénévoles.

En conclusion, ce festival se caractérise par la diversité de ses lieux et de ses propositions artistiques. Compte tenu de sa qualité et de son ancrage territorial, il vous est proposé de renouveler l'aide départementale à 35 000 €, soit 31 500 € pour la programmation du festival et 3 500 € pour la résidence artistique.

Le Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes (FMAJI) promeut chaque année trois jeunes interprètes français et européens ou de jeunes artistes étrangers résidant et effectuant leurs études dans les pays de l'Union Européenne. Après concours, les lauréats gagnent un prix et la possibilité d'une saison musicale dans le Val d'Oise organisée dans six communes de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency.

La 28^{ème} édition du concours a eu lieu les 2 et 3 mars 2013. Les concerts ont reçu environ 2 000 spectateurs. 2 000 élèves de CE2 et de CM1 de l'agglomération Vallée de Montmorency ont également été reçus dans six concerts pédagogiques.

Pour les éléments budgétaires en 2014, les apports de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency, incluant ceux de la commune d'Enghien-les-Bains, progressent de 4 500 €. Jusqu'en 2009, les concerts étaient gratuits. Pour des raisons économiques, afin de compenser l'augmentation des frais artistiques et la stabilité des subventions publiques, une billetterie a été mise en place. La tarification de 10 à 15 € reste toutefois attractive.

En 2015, le festival célébrera son 30^{ème} anniversaire et pour l'occasion, souhaiterait aboutir à la résidence d'un jeune compositeur et organiser un concert supplémentaire prestigieux au printemps. Ces projets nécessiteront l'obtention d'aides exceptionnelles.

En conclusion, conformément aux délibérations du jury du concours, il vous est proposé de décerner le prix Pierre Salvi à Joséphine Olech, d'un montant de 3 050 €. Par ailleurs, il vous est proposé de renouveler le soutien du Département à ce festival en attribuant à l'association une subvention de 33 000 €.

Le Festival théâtral du Val d'Oise a été créé en 1983 par Alain Léonard. Conçu pour permettre à des communes peu ou mal équipées d'accueillir une programmation professionnelle de théâtre, il s'est progressivement adapté à l'évolution du contexte départemental. Il représente aujourd'hui un événement majeur du territoire, qui contribue à la mise en réseau des lieux de diffusion.

Son conseil d'administration, présidé par Madame Lalande depuis 2009, est composé de façon paritaire par des élus locaux et des professionnels du spectacle vivant valdoisien. Il est dirigé par Bernard Mathonnat depuis 2008, assisté par une équipe de quatre salariés à l'année.

La 31^{ème} édition du festival a eu lieu du 6 novembre au 15 décembre 2013 autour du thème "Drôlatique". 192 représentations de 40 spectacles ont eu lieu dans 50 communes du territoire. Par ailleurs, le festival pérennise des résidences de compagnies émergentes, favorisant leur implantation sur le territoire, et ce, avec le soutien de la Région d'Ile-de-France, du Conseil général et des communes d'accueil.

La fréquentation se stabilise depuis deux ans, avec 21 249 spectateurs en 2013. 2 240 personnes ont également été touchées par les actions culturelles, dont 1 939 dans le cadre scolaire.

La 32^{ème} édition du festival aura lieu du 5 novembre au 15 décembre 2014 autour du thème "Théâtre du corps, corps du théâtre", dans la même configuration que l'an dernier : près de 200 représentations d'une trentaine de spectacles dans 50 communes du Val d'Oise. Il renouvelle son programme d'actions de formation et de sensibilisation, en direction du tout public et des professionnels du territoire.

En ce qui concerne les éléments budgétaires, le festival entend poursuivre son développement nécessitant des moyens supplémentaires, notamment sur le plan des ressources humaines. Dans cette perspective, il sollicite la DRAC, compte tenu de son rayonnement et de la réalité de son action dans le domaine de la création artistique et de la médiation culturelle. Nous pouvons remarquer une augmentation de leur budget en conséquence.

Dans le but de mieux mobiliser les lieux et les communes partenaires sur l'aide à la création d'œuvres, le festival a initié un concours de manuscrits en 2004. Ce concours a évolué vers un appel à projets basés sur le compagnonnage de metteurs en scène de compagnies émergentes et d'auteurs de théâtre.

Depuis 2011, il a mis en place le Fonds d'Aide à la Création Mutualisée (FACM) et sollicite ses partenaires pour coproduire ou préacheter des spectacles. Le Conseil général participe à ce fonds en affectant une subvention de 8 000 € à une pièce par an.

En conclusion, étant donné la qualité de la programmation, des partenariats mis en œuvre et du nombre de communes concernées, il vous est proposé de reconduire la subvention de 186 000 € au Festival théâtral du Val d'Oise pour son édition 2014.

Par ailleurs, il vous est proposé de renouveler la participation du Conseil général à la création de l'œuvre retenue par le festival et ses partenaires, dans le cadre du FACM, pour un montant de 8 000 €.

L'association CAP Domont organise depuis 1999 son Festival international du cirque du Val d'Oise à Domont. Cette opération a été créée par une équipe de bénévoles passionnés de cirque. Sa programmation internationale est orientée vers le cirque de tradition et associe des formes innovantes.

La 14^{ème} édition de ce festival s'est déroulée les 27, 28 et 29 septembre 2013 à Domont autour de l'Espagne, "Viva el circo !". Ce festival engendre un engouement grandissant pour le cirque, qui a motivé les écoles et les collèges à travailler sur ce thème. L'association conforte son rôle en matière de lien social et ce, en favorisant la fréquentation des jeunes avec le maintien de la gratuité pour les collégiens du Département, ainsi qu'en améliorant l'accès et l'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées.

En 2011, l'association s'est dotée d'un chapiteau plus grand, offrant de meilleures conditions d'accueil du public et des artistes. En 2013, la fréquentation se stabilise à 13 700 spectateurs. 1 930 enfants de la Communauté de communes sont venus dans un cadre scolaire. 70 % des spectateurs viennent en famille, 50 % des personnes interrogées venaient au moins pour la quatrième fois, marquant la fidélisation du public.

Le festival célébrera son quinzième anniversaire du 26 au 28 septembre 2014. Pour l'occasion, Cap Domont souhaiterait entreprendre une double programmation comme dans les grands festivals internationaux, en présentant chaque jour un concours et un suivi du spectacle de gala mettant en scène les lauréats. Le Vietnam est la nation invitée pour cette édition.

En ce qui concerne les éléments budgétaires, l'association équilibre sa situation financière. Elle mène une action volontariste qui lui permet de développer ses apports en mécénats et ses partenariats, ainsi que ses recettes de billetterie.

Le 15^{ème} anniversaire et le projet d'une double programmation influent sur le budget. L'association démarche son réseau pour obtenir les moyens nécessaires. Elle adaptera le contenu de la prochaine édition en fonction des fonds qu'elle lèvera.

En conclusion, ce festival est un rendez-vous incontournable du territoire et rencontre une adhésion croissante du public. Cette situation justifie de renouveler le soutien du Département par l'attribution d'une subvention de 36 000 €.

En résumé, il vous est demandé d'attribuer un montant total de subvention de 600 000 € qui se décompose ainsi :

- Festival d'Auvers-sur-Oise, 230 000 € ;
- Festival baroque de Pontoise, 80 000 € ;
- Association "Jazz au fil de l'Oise", 35 000 €
- Festival musical d'automne des jeunes interprètes, 33 000 € ;
- Festival théâtral du Val d'Oise, 186 000 € ;
- Association "Cap Domont", 36 000 €.

Il est demandé d'accorder 8 000 € à la compagnie "Luk.M – compagnie Frédérique Wolf-Michaux" dans le cadre du Fonds d'aide à la création mutualisée 2014, coordonné par le Festival théâtral du Val d'Oise.

Il est demandé d'attribuer dans le cadre du concours organisé par le Festival musical d'automne des jeunes interprètes, le Prix Pierre Salvi 2013 d'un montant de 3 050 € à Joséphine Olech.

Il est demandé d'approuver les termes de :

- six conventions de subventionnement départemental 2014 ;
- la convention pluriannuelle 2014/2016 avec la DRAC et la Région d'Ile-de-France en faveur du Festival d'Auvers ;
- l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2013/2015 conclue avec la DRAC d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la commune de Pontoise en faveur du Festival baroque de Pontoise.

La deuxième et la neuvième commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur BAZIN

Merci, maintenant que vos collègues n'ignorent plus rien de la politique départementale en matière de festival culturel et avant de passer au vote, y a-t-il des interventions ?

Monsieur BEQUET

Le soutien à ces festivals est important pour les publics valdoisiens et au-delà. J'ajoute qu'ils sont utiles aussi pour toucher les publics parfois en difficulté. Pour toutes ces raisons — je ne vais pas répéter ce qui a été fort et totalement bien dit — nous voterons ce rapport.

Monsieur BAZIN

Détail pour détail, je m'interroge sur la pertinence de voter avant le déjeuner une subvention pour la création d'une pièce intitulée "Du bon usage du cannibalisme".

Je mets aux voix.

La délibération 9-06 est adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2-21 - Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée (articles 28 et 30 du Code des marchés publics), inférieurs à 207 000 € HT pendant la période du 1er février 2014 au 28 février 2014.

Monsieur DECOLIN

Cette délibération concerne les marchés passés selon la procédure adaptée, inférieurs à 207 000 € HT pendant la période du 1^{er} février 2014 au 28 février 2014, conformément à la délégation donnée au Président, le 31 mars 2011. Le montant total de ces marchés pour ladite période est de 2 006 842,49 € correspondant à 755 engagements comptables.

Cette délibération a entraîné un "donné acte" de la commission des finances.

Monsieur BAZIN

Je mets aux voix.

Il est donné acte à l'unanimité de la délibération 2-21.

4. TRANSPORT – INFRASTRUCTURES.

4-06 - Recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, au titre de l'année 2014 — Exercice 2013 – Répartition du produit des amendes dressées en 2012 pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Monsieur GEORGIN

Les modalités de calcul n'ont pas été modifiées. Pour information, vous trouverez dans l'annexe n° 1, une simulation de ce dispositif basé sur le montant des amendes de police relevant de l'exercice 2013. Ce dispositif abondé par l'Etat permet de mobiliser 398 240 € de subventions, au profit de la voirie communale et pour l'amélioration de la sécurité routière.

Pour les communes faisant partie d'un groupement de communes ayant compétence en matière d'infrastructure routière (transfert de tout ou partie des voies communales au bénéfice du groupement de communes), il leur appartiendra de répartir la part affectée aux voies communautaires.

Monsieur BAZIN

Les règles sont identiques, en revanche le montant à répartir est en augmentation.

Je mets aux voix.

La délibération 4-06 est adoptée à l'unanimité.

4-07 - Fixation de la participation des familles pour les cartes Scol R et CSB — Modalités d'attribution des subventions pour la carte Imagine R.

Monsieur GEORGIN

Permettez-moi de rappeler le principe de ces dispositifs intéressants.

Le forfait Imagine R Scolaire est réservé aux jeunes résidents d'Ile-de-France répondant aux conditions suivantes :

- avoir moins de 16 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription ;
- avoir moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription et suivre un cursus de l'enseignement primaire ou secondaire ou une formation par alternance d'un niveau inférieur au baccalauréat avec le statut d'apprenti ;
- avoir moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année de souscription et suivre une formation d'insertion de longue durée destinée aux jeunes déscolarisés en difficulté.

Le forfait Imagine R Scolaire est valable :

- lors d'une première souscription, du 1^{er} septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N + 1, soit 13 mois ;
- en cas de renouvellement, du 1^{er} octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1, soit 12 mois.

Le prix de base du forfait Imagine R constitue un tarif préférentiel accordé par le STIF.

Depuis la rentrée de l'année scolaire 2012/2013, seuls les collégiens et les élèves en préapprentissage peuvent prétendre à une subvention générale correspondant à une prise en charge à hauteur de 50 % du coût public de l'abonnement. À titre social, les élèves détenteurs d'une bourse de l'Education nationale bénéficient de l'aide départementale.

Les critères départementaux sont les suivants : être âgé de moins de 22 ans ; être collégien ou élève en préapprentissage ou boursier (collégiens et lycéens).

Il est proposé de maintenir le même dispositif pour l'année 2014-2015.

Dans le tableau joint, nous remarquons l'augmentation décidée par le STIF. Après les 3 % de 2013/2014, une nouvelle hausse de 2,9 % est prévue pour 2014/2015. Aussi, la subvention départementale monte d'elle-même, puisqu'elle était à 157,65 € et passe donc à 162,45 €.

Le coût financier total estimé pour le Conseil général sera de 1,4 M€.

Pour information, pour l'année 2013-2014, la répartition des élèves bénéficiant d'une carte Imagine R est la suivante : 7 008 élèves subventionnés hors boursiers (+ 5,5 % d'élèves), 2 643 boursiers (+ 3,8 %) et 26 492 non subventionnés (- 4,3 %).

Les cartes Scolaires Bus, pour lequel le tarif régional fixé par le STIF est fonction d'un nombre de sections parcourues.

Le STIF participant à hauteur de 65 % du prix de référence de l'abonnement, la part restant à la charge de l'élève est par conséquent de 35 %.

Le dispositif départemental prévoit :

- une participation des familles sous la forme d'un forfait annuel fixé par le Conseil général ;
- un solde pris en charge par le Conseil général sur la base de 35 % du coût de l'abonnement.

Il est proposé de maintenir ces critères et de fixer la participation des familles à la Carte Scolaire Bus (CSB) à 99 € par élève (hors frais de dossier de 12 €), sur la base de l'augmentation de 1,38 % décidée par le STIF.

À titre informatif, 6 675 élèves étaient titulaires d'une CSB en 2013-2014 (en 2012-2013, ils étaient 6 478, soit une augmentation de 3 %).

Les circuits spéciaux scolaires : la carte Scol R.

Pour l'année scolaire 2013-2014, la participation à la charge des familles s'élevait à 98 € (hors frais de dossier de 12 €).

Chaque année, le STIF délibère une hausse du tarif à l'élève. Pour l'année scolaire 2014-2015, les tarifs ont augmenté de 1,38 % et sont par conséquent fixés à : 297,10 € pour les élèves éligibles ; 849,70 € pour les élèves non éligibles.

Pour information, pour l'année 2013-2014, les élèves éligibles sont au nombre de 3 761, et les élèves non éligibles sont 65.

Pour la rentrée scolaire 2014-2015, il est proposé de suivre l'augmentation du STIF. La participation des familles s'élèverait par conséquent à 99 € par élève et la gratuité serait maintenue pour les élèves du 1^{er} degré scolarisés en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Jusqu'à présent, l'ESAM (École Sainte-Anne de Montesson) et la commune de Groslay appliquaient le même tarif que pour tous les autres valdoisiens, mais la commune de La Frette-sur-Seine ne demandait pas de participation aux familles. Dans un souci d'harmonisation, il est proposé que les familles frettoises soient mises à contribution, au même titre que toutes les familles valdoisiennes des circuits spéciaux scolaires.

Au regard de la participation famille proposée ci-dessus, la subvention du Conseil général s'élèverait à :

- pour les élèves en RPI, 297,10 € par élève ;

- pour les élèves éligibles, 198,10 € par élève ;
- pour les élèves non éligibles, 750,70 € par élève.

Sur la base du nombre d'élèves 2013-2014, le coût pour le Département est estimé à 894 433 €, soit une hausse de 3 361 €.

Monsieur BAZIN

Merci pour ce rapport synthétique, y a-t-il des interventions ?

Monsieur ARNAL

Je ne vais pas être long même si cela mériterait de l'être, nous voterons contre, à l'image de l'année dernière et pour les mêmes motivations.

Monsieur BAZIN

Nos arguments de réponse seront alors similaires à l'année dernière.

Monsieur ARNAL

Vous auriez pu mentionner la Région, les lycéens...

Monsieur BAZIN

Et nous serions revenus longuement sur les augmentations du STIF, sur ses décisions...

Je mets aux voix.

La délibération 4-07 est adoptée à la majorité, l'opposition votant défavorablement.

5. ACTION SOCIALE – SANTÉ.

5-08 - Attribution d'une aide départementale aux associations et communes participant au Réseau départemental d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) pour l'année 2014.

Monsieur METEZEAU

Ce dispositif a été créé en 1999. Il a pour but de soutenir et de valoriser les parents dans leur rôle, ainsi que de mettre en réseau les acteurs locaux susceptibles de les aider.

Plusieurs partenaires, essentiellement le Conseil général et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), financent ces différentes actions. Elles sont portées soit par les communes en direct, soit par des associations ou par des centres sociaux.

Elles concernent de nombreuses communes. La liste figure dans un tableau, en commençant par Argenteuil et en terminant par Villiers-le-Bel ; celui-ci inclut un bref descriptif de l'action, son importance et son ampleur, justifiant ainsi les différences de financements.

Les financements n'ont pas varié, mais la CAF a absorbé des crédits qui, auparavant, étaient distincts et provenaient de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Dans le cadre du REAAP 2014, la participation totale à ces 22 associations ou communes, est de l'ordre pour le Conseil général de 44 515 € ; somme identique à celle attribuée l'an dernier.

Cette délibération a donné lieu à un avis favorable à l'unanimité des votants.

Monsieur BAZIN

Merci, y a-t-il des interventions ?

Madame ARNAL

Une fois n'est pas coutume, j'appuierais les propos de Monsieur Metezeau, en rappelant qu'en 2010, nous avons fortement fait évoluer ce bon dispositif. Dans les communes que vous citez, celui-ci s'avère indispensable. Nous voterons évidemment pour ce rapport.

Monsieur BAZIN

Je mets aux voix.

La délibération 5-08 est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BAZIN

Nous sommes parvenus au terme de l'ordre du jour, je vous remercie de votre présence.

La séance est levée à 12 h 20.